

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 26 septembre 2022
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents : Mesdames Sabine BIERRY, Monique GRISNAUX, Martine HEROS-JORDAN, Pascale JACQUOT, Odile FUCHS, Olivia GUILLOTIN, Murielle LANGNER, Sylvie KROUCH, Martine KWIATKOWSKI, Alice MOREL, Pascale MATHIOT, Virginie PACLET.

Messieurs Patrick APPIANI, Jean Louis BATT, Laurent BERTRAND, Gérard DESAGA, Denis BETSCH, Alain FERRY, Marc GIROLD, Guy HAZEMANN, François HEIM, Hubert HERRY, Gilbert IBARS, Alain JEROME, Ervain LOUX, André MEYER, Jaques MICHEL, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe PFISTER, Philippe REMY, Pierre REYMANN, Thierry SIEFFER, Marc SCHEER, Jérôme SUBLON, André WOLFF, André WOOCK, Pascal ZIMBER.

Avaient donné procuration : Mesdames Christiane CUNY, Sabine KAEUFLING. Messieurs Nicolas BONEL, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Alain GRISE, Romain MANGENET.

Excusés : Mesdames Viviane BOLLORI, Christiane OURY. Monsieur Jean Marc CHIPON.

Suppléants présents : Madame Francine MICHEL. Messieurs Yves JAUDON, Serge GRISLIN, Olivier DOMINIQUE, Jean Paul HUMBERT, Yves MATTERN, François SCHEPPLER.

Suppléants excusés : Mesdames Claudine BOHY, Elisabeth GEWINNER. Messieurs Jean COURRIER, Raymond GRANDGEORGE, Etienne HALTER, Pierre MOYON.

Assistaient à la réunion : Mesdames Eléonore CARL, Monique HOULNE, Anne-Catherine OSTERTAG. Messieurs Francis KLEIN, Eric MUZIOTTI, Tom SPACH.

**Le lundi 26 septembre 2022
À 19 heures
À la Salle Polyvalente à La Broque**

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2022,
2. Décisions du bureau du 05 septembre 2022,
3. Communications,
4. OPAH : avenant de prolongation du marché passé avec SOLIHA Alsace,
5. PLU : Délégation du Droit de Prémption Urbain aux communes,
6. Fonds de Solidarité : commune de Lutzelhouse,
7. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales : répartition 2022,
8. Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales : avenant de prolongation,
9. Scierie Haut Fer : mission de maîtrise d'œuvre,

10. Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2022,
11. Divers.
- 12.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents et à nos invités.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2022,

Le procès-verbal de la séance de Conseil de communauté du 18 Juillet 2022, est approuvé, à l'unanimité.

2. DECISIONS DU BUREAU DU 05 SEPTEMBRE 2022,

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **8 000,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **6 671.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : ADAPTATION

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 766.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.
Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **892.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.
Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 000,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 000.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 160,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

ENTRETIEN DES BATIMENTS.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De confier à :

- L'entreprise GCE, des travaux sur la pompe à chaleur à la Salle polyvalente à la Broque pour un montant évalué à **7 000.00 € HT**.
- L'entreprise Electricité AUBRY, la réparation du coffret extérieur au Terrain de football à Schirmeck pour un montant évalué à **250.01 € HT**.
- L'entreprise Electricité AUBRY, la mise en conformité électrique du Hall de Sports, de la Maison de la Vallée, du stade des Grives à Barembach et de la salle polyvalente de la Broque pour un montant évalué à **3 133.29 € HT**.
- L'entreprise Electricité AUBRY, le relamping de la salle polyvalente de la Broque pour un montant évalué à **19 189.23 € HT**.
- L'entreprise Papeterie des Lacs, l'acquisition de mobilier pour le Hall de Sports à Schirmeck pour un montant évalué à **4 830.25 € HT**.

FERME DE LA PERHEUX : DIVERS TRAVAUX.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020 relative au programme de travaux de la Ferme de la Perheux,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à :

- Claude Sourice, consultant, le calcul d'une perte d'exploitation de la Ferme Auberge et exploitation agricole de la Perheux pour un montant évalué à la somme de **843.00 € HT**.
- GECOBAT , l'établissement des pièces administratives pour la réhabilitation de la Ferme de la Perheux pour un montant évalué à la somme de **900.00 € HT**.
- AIRTEST 3 E, la réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant travaux de réhabilitation, pour un montant évalué à 580.00 € HT,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission sera prélevée sur le programme " Ferme de la Perheux ".

SITE DE BENAVILLE : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA PROMESSE DE BAIL A PASSER AVEC HABITAT DE L'ILL.

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 20 juillet 2020 relative au bail emphytéotique à conclure entre la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et Habitat de l'Ill pour l'installation d'une ferme d'insertion portée par l'association Emmaüs Mundo sur le site de Bénaville à Saulxures,

Habitat de l'Ill demande une prolongation de la promesse de bail jusqu'au 30 juin 2023 pour permettre la réalisation des conditions suspensives (purge du permis de construire, obtention des subventions, etc...)

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juillet 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prolonger la promesse de bail,

AUTORISE Monsieur le président à passer et à signer tous les actes qui s'y rapportent, procès-verbal d'arpentage, actes notariés et convention réglant les modalités du bail emphytéotique.

3. COMMUNICATIONS,

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les délégués communautaires, aux invités et au personnel communautaire présents.

TRANSFERT DE LA TRESORERIE A SELESTAT

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Madame Eléonore Carl, Conseillère aux Décideurs Locaux depuis le 1^{er} septembre 2022.

Nous accueillerons Jean Pierre LECUIVRE, le comptable de Sélestat au conseil du mois d'Octobre.

Une réunion sera organisée à l'intention des secrétaires de mairie le jeudi 27 octobre au matin à la salle polyvalente de la Broque.

MODIFICATION ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose d'ajourner le point 5 de l'ordre du jour. - La délibération sur le Droit de préemption Urbain et le PLU,

En l'état, 25 communes sur 26 ne se sont pas opposées au transfert.

Cependant dans un souci de sécurité juridique et après consultation d'un avocat, il est préférable de reprendre la délibération, une fois que le transfert de compétence aura été constaté et validé par arrêté préfectoral.

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

CONFERENCE DES MAIRES

La prochaine conférence des Maires se tiendra le lundi 10 octobre 2022 à 19 heures à la salle polyvalente de La Broque. L'ordre du jour est consacré à la Trame Verte et Bleue et au PLU.

VALLEE DE LA BRUCHE, CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITE

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus, associations, professionnels et techniciens qui depuis plus de 35 ans ont œuvré dans le domaine des paysages, de l'agriculture, de la reconversion des friches, du tourisme. Un temps de communication sera organisé le mardi 18 octobre 2022 à 19 heures au Royal à Rothau.

SALON PROVAL

Ce Week end à la salle polyvalente du vendredi 30 septembre au dimanche 2 octobre au soir.

JOURNEE DE LANCEMENT PCAET DU 19 11 2022

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) Bruche Mossig sera officiellement lancé le 19 novembre 2022 au lycée Camille Schneider à Molsheim.

Monsieur Alain JEROME, Référent PCAET de la Communauté de communes rappelle les objectifs de la journée, les attentes en termes d'expositions et autres.

1. OPAH : AVENANT DE PROLONGATION DU MARCHÉ PASSE AVEC SOLIHA ALSACE,

VU la délibération du conseil de communauté en date du 19 octobre 2015 adoptant le dispositif OPAH RU pour les quatre communes du centre bourg,

Monsieur le Président rappelle qu'une OPAH-RU a débuté en mai 2016 sur le territoire des communes de Barembach, Schirmeck, La Broque et Rothau dans le cadre de la démarche Centre-bourg. Cette OPAH doit arriver à échéance à la fin du mois d'avril 2022.

Depuis septembre 2021, les 4 communes citées ci-dessus, sont engagées dans le programme Petites Villes de Demain qui prévoit notamment la création d'un secteur d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au printemps 2023. Ce futur dispositif pourra valoir OPAH et permettre de poursuivre les actions de la collectivité en matière de rénovation du parc de logement.

De manière à pouvoir faire la jonction jusqu'à la future convention ORT, un avenant à la convention OPAH a prorogé la convention pour une durée de dix-huit (18) mois. Cet avenant a été signé par les communes de Barembach, Schirmeck, La Broque, Rothau, l'Etat, l'Anah, la Collectivité européenne d'Alsace, Procivis Alsace et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer un avenant de la même durée au marché de suivi animation de l'OPAH RU confié au bureau d'études **SOLIHA Alsace**,

AUTORISE le Président à signer l'avenant à intervenir avec le bureau SOLIHA Alsace, domicilié 20 rue de Rosheim - 67000 STRASBOURG représenté par Bernard MAESANI, Président,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission sera prélevée sur le compte 617 du budget primitif 2022.

2. PLU : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN AUX COMMUNES,

AJOURNE

3. FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE LUTZELHOUSE,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 octobre 2020 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Lutzelhouse,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2022 :

- **Lutzelhouse : pose de panneaux photovoltaïques sur les écoles.** Par délibération en date du 03 mai 2022, Monsieur le Maire sollicite une aide de **30 000.00 €** sur un montant total de 62 485.81 € HT. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Lutzelhouse apporte les **32 485.81 €** restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 2041411 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2022.

4. FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : REPARTITION 2022,

Il n'y a pas à délibérer sur ce point si la CcVB adopte la répartition de droit commun. toutes les communes et la comcom sont contributrices à ce fonds national. Pour toutes les communes et la comcom nécessité d'avoir les crédits au compte 739223 en dépenses.

Pour la COMCOM c'est 34 438 € et les communes 61 794 € soit 96 232 au total
En 2021 c'était pour la COMCOM c'est 28 600 € et les communes 49 292 € soit 77 892 au total
L'augmentation est de 23.5 %.

5. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : AVENANT DE PROLONGATION,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 novembre 2017 relative à la convention territoriale globale de services aux familles passée entre la ccvb et la caf du Bas-Rhin,

Monsieur le Président rappelle au Conseil de communauté que cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire en matière de services aux familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, etc...) sur les territoires prioritaires identifiés.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la CCVB ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- D'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer un avenant de prolongation d'une durée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022 à cette convention.

AUTORISE le Président à passer et signer le dit avenant et toutes pièces relatives à cette opération.

6. SCIERIE HAUT FER : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE,

À la suite de l'incendie du 4 juin 2020 qui a détruit partiellement la Scierie Haut-Fer à Ranrupt, immeuble inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 19 janvier 1995, une étude de diagnostic patrimonial a été réalisé par Jean Claude GOEPP, architecte et transmise à la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est qui a rendu son avis.

Pour travailler les pistes de restauration de cet immeuble, il convient de s'adjoindre les compétences d'un architecte.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par quarante-cinq (45) voix pour et une (1) abstention,

DECIDE de confier à Jean-Claude GOEPP, une mission de maîtrise d'œuvre pour mettre en sécurité le site et réaliser une esquisse pour une mise en valeur des vestiges de la scierie de Ranrupt. Le montant de la mission est évalué à 10 725.00 € HT.

Les sommes nécessaires seront inscrites en Décision Modificative n°2 au Budget Principal 2022.

7. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°2		
FONCTIONNEMENT		
COMPTE INTITULE	DEPENSES	RECETTES
D-6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	5 000,00 €	
D-6132 : Locations immobilières	500,00 €	
D-61351 : Locations matériel roulant	15 000,00 €	
D-61358 : Autres locations mobilières	-15 000,00 €	
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	-5 000,00 €	
D-617 : Etudes et recherches	88 500,00 €	
D-6188 : Autres frais divers	-1 500,00 €	
D-62261 : Honoraires médicaux et paramédicaux	1 500,00 €	
D-7391118 : Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	15 000,00 €	
D-023 : Virement à la section d'investissement	-20 000,00 €	
D-65311 : Indemnités de fonction (élus)	300,00 €	
D-65314 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	-300,00 €	
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	35 000,00 €	
D-65811 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	1 000,00 €	
R-731721 : Taxe de séjour		15 000,00 €
R-7472 : Participations régions		15 900,00 €
R-7473 : Participations départements		31 400,00 €
R-74741 : Participations communes membres du GFP		10 300,00 €
R-74788 : Participations autres organismes		22 400,00 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante		25 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	120 000,00 €	120 000,00 €

INVESTISSEMENT		
R-021 : Virement de la section de fonctionnement		-20 000,00 €
R-1321-COLLA PERHEUX : AMENAGEMENT COL DE LA PERHEUX		20 000,00 €
D-2138 : Autres constructions	-40 000,00 €	
D-2138-SCIERIE HAUT FE : SCIERIE DE RANRUPT	40 000,00 €	
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
Total Général	120 000,00 €	120 000,00 €

8. DIVERS

Le Président et les vice-présidents font le point sur les différents dossiers en cours. Monsieur Le Président donne la parole à Madame Monique HOULNE, Conseillère d'Alsace.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 10.

Compte rendu du 26 septembre 2022

M. André MEYER		Mme Virginie PACLET	
Mme Alice MOREL		M. Guy HAZEMANN	
Mme Sylvie KROUCH		M Jean Paul HUMBERT	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		Mme Pascale MATHIOT	
/		M. Denis BETSCH	
M. Philippe PFISTER		M Serge GRISLIN	
M François SCHEPPLER		M. Philippe REMY	
M Jean Louis BATT		M. Patrick APPIANI	
Mme Martine KWIATKOWSKI		/	
Mme Martine HEROS JORDAN		M. André WOOCK	
Mme Murielle LANGNER		M André WOLFF	
/		Mme Odile FUCHS	
M. Thierry SIEFFER		M. Marc SCHEER	
/		M Francois HEIM	
M. Marc GIROLD		Mme Pascale JACQUOT	
/		M. Gilbert IBARS	
M Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Jérôme SUBLON		M Laurent BERTRAND	
Mme Monique GRISNAUX		M Alain JEROME	
/		M Ervain LOUX	
/		Mme Olivia GUILLOTIN	
M. Pascal ZIMBER		M Pierre REYMANN	
M Jacques MICHEL		M Alain FERRY	
/		/	
Mme Sabine BIERRY			